

Fiche d'information Résistant

Photos

- [VENANCE-Raphael-ms.-et-memoire-vive.jpg](#)

Genre

Homme

Nom

VENANCE

Prénom

Raphaël Etienne

Nom et Prénom(s)

VENANCE Raphaël Etienne

Chronologie

1942

Statut

- DIR

Zones d'action

Le Havre

Date de naissance

02/12/1901

Commune

Honfleur

Département / Pays

14

Lieu

Honfleur - 14

MPLF

- MPLF

Mort pour la France

25 août 1942 à Auschwitz

Parcours dans la résistance

Raphaël Etienne VENANCE est né le 2 décembre 1901 à Honfleur (14). En 1939, il réside 42 rue Gustave Lennier au Havre (immeuble situé entre le bassin du commerce et le bassin du Roi, détruit par les bombardements du 5 septembre 1944). Le 3 septembre 1927, il a épousé Suzanne Leber et le couple aura trois enfants, qui ont 13, 11 et 9 ans en 1942.

En 1934, père de famille de 3 enfants, il est reclassé « classe 1915 » en cas de mobilisation générale. Docker et charbonnier sur le port, Raphaël VENANCE travaille ensuite aux Tréfileries et laminoirs du Havre, quai du garage. Il est syndicaliste. Pour l'armée cet emploi dans une entreprise qui fait partie des « usines à démarrage rapide », le fait « passer » comme « affecté spécial » en tant que réserviste de l'armée active : il serait mobilisé à son poste de travail en cas de conflit.

Le 18 novembre 1939, Raphaël Venance est rayé de l'affectation spéciale, comme Jules Crampon qui travaille dans la même entreprise et la quasi-totalité des ouvriers soupçonnés d'être communistes. Il est alors réaffecté au centre mobilisateur d'artillerie n° 23. Il est réformé temporaire n°2 par la commission de réforme du Havre pour « otite chronique ».

Les troupes allemandes entrent au Havre le jeudi 13 juin 1940, et transforment la ville et le port en base navale.

A partir de 1941, les distributions de tracts et opérations de sabotage par la Résistance se multipliant, la répression s'intensifie à l'encontre des communistes et syndicalistes. Dès le 22 juillet 1941, le nouveau Préfet de Seine Inférieure, Préfet régional René Bouffet réclame aux services de la Police spéciale de Rouen une liste de militants communistes du département. Une liste de 159 noms lui est communiquée le 4 août 1941 avec la mention : « *tous anciens dirigeants ou militants convaincus ayant fait une propagande active et soupçonnés de poursuivre leur activité clandestinement et par tous les moyens* ».

Raphaël VENANCE est arrêté le 24 février 1942, lors de la rafle du Pont de la Barre, au Havre, après l'attaque d'une colonne de marins allemande par la Résistance communiste (Groupe Chatel, 2ème Compagnie de FTP). Après l'attentat, les Allemands arrêtent au jugé des hommes dans les cafés de la place de l'Arsenal et dans tout le quartier.

La rafle se poursuit le lendemain au Pont de La Barre en direction des milieux communistes et syndicalistes. Raphaël VENANCE est écroué à la prison « Bonne nouvelle » de Rouen.

Puis les Allemands l'internent au camp de police allemande de Royallieu à Compiègne (Frontstalag 122). Raphaël VENANCE est déporté à Auschwitz dans le convoi du 6 juillet 1942 dit des « 45000 ». Ce convoi d'otages composé, pour l'essentiel, d'un millier de communistes (responsables politiques du parti et syndicalistes de la CGT) et d'une cinquantaine d'otages juifs, faisait partie des mesures de représailles allemandes destinées à combattre, en France, les Judéo-bolcheviks responsables, aux yeux de Hitler, des actions armées organisées par le parti communiste clandestin contre des officiers et des soldats de la Wehrmacht, à partir d'août 1941.

Raphaël VENANCE est enregistré à son arrivée à Auschwitz le 8 juillet 1942 sous le matricule « 45420 ». Il passe la nuit au Block 13 (les 1170 déportés du convoi y sont entassés dans deux pièces). Le 9 juillet ils sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau, situé à 4 km du camp principal. Le 13 juillet il est interrogé sur sa profession. Les spécialistes dont les SS ont besoin pour leurs ateliers sont sélectionnés et vont retourner à Auschwitz I (approximativement la moitié du convoi). Les autres, restent à Birkenau, employés au terrassement et à la construction des Blocks).

Louis Eudier : « *nous avions avec nous un camarade du Havre, Venance, docker charbonnier, qui avait été pris dans une rafle. Nous le soutenions, mais il ne put supporter tant de sévices. En partant au Revier et sachant qu'il ne reviendrait pas, il me confia ce qu'il pensait de nous : « Je ne savais pas ce que vous faisiez avant mon arrestation du pont de la barre, mais aujourd'hui je comprends, et je suis d'accord avec vous ». Ces paroles me donnèrent plus de force pour continuer notre combat difficile dans le camp d'Auschwitz.*

Raphaël VENANCE meurt, à Auschwitz, le 25 août 1942 d'après le certificat de décès établi au camp d'Auschwitz (Death Books from Auschwitz Tome 3 page 1275) et le site Mémorial et Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau.

Fiche d'information Résistant

La mention « Mort en déportation » est apposée sur son acte de décès (Journal Officiel du 8 juillet 2001). Cet arrêté comporte une erreur : « mort le 6 juillet 1942 à Compiègne », qui est le jour du départ du convoi.

Raphaël VENANCE a été homologué DIR, « Déporté politique ».

Mémoire : son nom est inscrit sur le monument commémoratif de la Résistance et de la Déportation situé dans les jardins de l'Hôtel de ville du Havre.

Source : résumé d'après la notice biographique rédigée par Claudine Cardon-Hamet, docteur en Histoire (Blog Politique-auschwitz).

Document annexé : photographie de la sépulture de Mme Suranne Venance née Liber, au cimetière Nord (Division 4 section 2 Rang : B emplacement : 7), comportant la mention "à la mémoire de son époux" (UL-CGT Le Havre, Pierre Lebas et Sylvain Prentout)

Claudine Cardon-Hamet Blog [Politique Auschwitz](#)

[Mémoire vive](#)

[Dictionnaire des Victimes du nazisme en Normandie](#)

SHD Vincennes

Non référencé

SHD Caen

AC 21 P 547 047

Bibliographie

Louis Eudier : Notre combat de classe et de patriotes (1934-1945), 1977, p.21.

Photothèque / Documents annexes

- [VENANCE-Raphael-UL-CGT-LH-cimetiere-Nord-scaled.jpg](#)
- [Venance-Z-scaled.jpg](#)
- [Venance-a-scaled.jpg](#)

Crédit Photo

© UL-CGT Le Havre

Mise à jour

27/05/2020